

N/REF : 12/08/2025 19H59 C:024233 I:27809
V/REF : 35903 / 20111
V/Email reçu le Mardi 12/08/2025 a 19H59

SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

V/REF.IMM. 0685
IMMEUBLE : BRUN II (SDH)-0685
RUE DE LA HALLE/DE LA POSTE
75 a 81, AVENUE CROIZAT
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 12 Novembre 2025

Référence Marché: 24063DTPS
LOCALISATION : ALLEE DU 13 HALLE ST MARTIN D HERES
MME DOGAN KARINE 06 52 49 89 12 OU 04 76 51 18 86
MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE COLONNE VERTICALE COTE LOCATAIRE DOGAN
Donneur d'ordre : Mme S PERLATI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 18/08/2025 A 11H00
PRESENCE D'UN VIDE SANITAIRE

LE 25/08/2025 A 14H00
REPERAGE DES ACCES
REMONTÉE D'ODEUR DANS LA GAINTE TECHNIQUE
ACCES AU TOIT - PRESENCE D'UNE ECHELLE
PRESENCE D'UN VIDE SANITAIRE BAS, D'UNE HAUTEUR DE 70 CM
ACCES AU VIDE SANITAIRE DANS LOCAL POUBELLE

LE 29/08/2025 A 08H30
CURAGE HYDRAULIQUE DE LA COLONNE COTE MME DOGAN
EXTRACTION DE TARTRE ET PASAGE CAMERA EN VIDEO A PARTIR DE L EVENT DU TOIT A ENVIRON 2M
PREVOIR DE REFAIRE L ETANCHEITE DE LA COLONNE AU NIVEAU DU RACCORD DE LA TRAPPE DE CURAGE

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 07/10/25 a 10H14 Mme I. CERONI
AS AB Email envoyé le 23/09/25 a 13H01 Mme S PERLATI
AS AB Email envoyé le 23/09/25 a 12H44 Mme S.L. AMANN

TM AB Email envoyé le 03/09/25 a 10H23 Ste BD SECRETARIAT BELLEDON
 TM AB Email envoyé le 02/09/25 a 14H36 Ste BD SECRETARIAT BELLEDON
 FF LCOMPTER Email envoyé le 01/09/25 a 08H43 M. S. JULIEN-BINARD
 AB LCOMPTER Email envoyé le 29/08/25 a 11H19 M. S. JULIEN-BINARD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
 Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ABSLOC007-Indemnité dépla absence loc	1	70,81	70,81
1,00	CURAGE001-Curage horizontal-vertical hp	3	364,17	364,17
TOTAL H.T.				434,98
T.V.A. a 10,00%				43,49
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>478,47</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
 Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
 (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
 TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
 101 Avenue Paul Marcellin
 69120 VAULX-EN-VELIN

